

## Plan fédéral contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels dans l'enseignement des arts du cirque

La Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) s'engage dans la mise en oeuvre d'un plan de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS). Instigatrice et défenseuse d'un enseignement des arts du cirque « **dans le respect de la personne** », la FFEC réaffirme son attention particulière au **respect de l'intégrité et à la sécurité physique et morale de chacun.e**. Ce plan d'action marque une étape majeure pour progresser dans la prise en charge de cette problématique commune à toutes et tous.

Sur l'interpellation de ses adhérents, la FFEC a travaillé sur un plan afin de porter des **mesures concrètes pour sensibiliser ses publics** aux dangers des VHSS. La FFEC, comme tous les mouvements liés à la Jeunesse et à l'Education Populaire, ne peut ignorer la question du harcèlement sous toutes ses formes. Car, au-delà du sujet d'actualité, ce phénomène persistant vient bousculer nos fonctionnements, nos méthodes, nos certitudes. Dans la **recherche d'un vivre ensemble**, la FFEC est à l'écoute de ses licenciés – tout comme de ses adhérents, les écoles de cirque – et s'engage à leur apporter les réponses qui lui incombent en tant que fédération nationale.

Afin de leur donner des outils de réflexion, d'action et d'évaluation, **la FFEC propose de lancer une démarche globale de prévention et de lutte contre les VHSS**. Cette mobilisation se traduit par l'élaboration d'un plan structuré autour de plusieurs objectifs :

**Construire collectivement une démarche fédérale**

**Proposer à nos adhérents des outils de prévention et de lutte (ex : charte, affiches, guide des bonnes pratiques, etc.)**

**Sensibiliser les publics via les écoles de cirque de pratique amateur et les centres de formation professionnelle**

**Adapter nos systèmes de suivi et d'accompagnement des écoles de cirque**

**Mettre en place des actions de veille juridique spécifique**

**Assurer notre rôle d'éducateur à la citoyenneté pour les pratiquant.e.s des écoles**

Convaincue de la solidarité, la coopération et l'intelligence collective comme alliés du bien commun, la fédération accorde une priorité à l'**implication de ses membres** dans la conduite de ses missions. Une commission dédiée à la prévention des VHSS sera donc mise en place, associant une diversité de parties prenantes : **pédagogues, responsables d'école, équipe fédérale, mais aussi élèves de la pratique amateur ou professionnelle**. Une attention sera portée à la parité dans la composition de ce groupe de travail.

La prise en compte des VHSS est, ailleurs comme ici, urgente et essentielle à la sécurité de nos pratiquants. **Il nous appartient collectivement de veiller à l'accompagnement des victimes**, l'écoute et la prise en charge de toutes les situations, en maintenant une vigilance active pour prévenir ce type d'agissements. Si le chemin paraît encore long, la mobilisation au sein de notre fédération est le témoin de progrès à venir.